



Accident e travail consolider suite arret maladie

Par **sabrina94270**, le **05/02/2012** à **12:25**

Bonjour,
Je vous sollicite pour quelques petites questions
J'ai eu un accident de travail du 05/12/2010 et qui a été consolidé le 31/10/2011 par le médecin conseil avec séquelle indemnisable. Mon taux IPP a été évalué à 6% pour hernie discale.
Au jour d'aujourd'hui je n'ai pas repris mon travail je suis en arrêt maladie pour dépression et sciatique.
J'ai rdv le 09/02/2012 avec un médecin conseil suite à cet arrêt maladie. que va-t-il se passer? Est-ce qu'il peut avoir rechute de mon accident de travail même si je n'ai pas repris le travail après la consolidation?
Aujourd'hui ma sciatique me fait énormément souffrir.
J'ai demandé la faute inexcusable suite à mon accident de travail quel est le déroulement?
Cordialement

Par **pat76**, le **05/02/2012** à **15:13**

Bonjour
Vous avez reçu un document de la sécurité sociale confirmant votre invalidité?
De quand date votre arrêt maladie?
Entre la date de consolidation et l'arrêt maladie, vous n'aviez repris votre poste pour quelle raison?

Par **sabrina94270**, le **05/02/2012** à **18:04**

bonjour
je n'ai reçu aucun document confirmant mon invalidité je sais pas si je suis invalide pour la secu j'ai juste reçu un document avec 6%IPP
Mon arrêt est du 2 novembre et j'ai été consolidé le 31/10/2011
Je n'ai pas repris le travail entre la consolidation et l'

arret maladie.rnrnJe n ai pas repris mon poste pour depression et sciatiquernrnrncoordialement

Par **pat76**, le **05/02/2012** à **18:07**

RebonjourrnrnVous avez reçu un document indiquant votre classement en invalidité à 6%.rnrnQuand se termine votre arrêt maladie?

Par **sabrina94270**, le **05/02/2012** à **18:11**

oui j ai reçu en invalidité de 6%rn mon arrêt se termine le 16/02/2012rnj ai rdv avec le medecin conseil le 09/02/1012????